

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
Mme Forteza

ARTICLE 19

À l'alinéa 18, supprimer les mots :

« de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.